

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de Novembre, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 25 octobre 2024.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Véronique HERMANT, Sylvie COUSIN, Dorothee LEFEBVRE, Bruno VIENNE.

Absent : Daisy LAINE.

Absents excusés : Clément BACRO, Laury FLIPPE, Laurent DHE.

Procurations :

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Clément BACRO donne procuration à Catherine GERARD

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Bruno VIENNE

Début de séance : 20h10

Séance levée à 23h15

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 04 novembre 2024

Monsieur DELAMBRE intervient sur la rédaction du précédent compte-rendu. Il explique qu'il a rédigé un brouillon, dicté par Madame HERMANT, et qu'il aurait voulu l'ajouter dans les points divers. Il n'a pas apprécié que ce brouillon soit envoyé par mail aux conseillers.

Madame HERMANT dit que ses propos sont souvent omis dans les comptes-rendus. Madame BARBIER répond que ce n'est pas le cas.

Monsieur DELAMBRE dit qu'il refuse d'être de nouveau secrétaire de séance si ses modifications ne sont pas apportées. Madame BARBIER explique que le délai d'envoi du compte-rendu était déjà dépassé. Madame HERMANT et Monsieur DELAMBRE disent que ce n'est pas une excuse valable. Monsieur DELAMBRE pense que le sujet du tracteur est important et qu'il est nécessaire de mettre les échanges à ce sujet sur le compte-rendu. Il demande à Monsieur MUCHEMBLED s'il a fait le nécessaire auprès d'Artois Motoculture. Il demande également si l'assistance juridique de la commune a été contactée. Madame BARBIER répond que non, que le sujet du tracteur est clos. Des réparations, prises en charge par Artois Motoculture, ont été faites. Madame COUSIN demande si toutes les réparations ont été faites. Madame BARBIER répond qu'il y a encore quelques réparations à finir. Madame HERMANT pense qu'il faut faire intervenir un expert.

Madame BARBIER explique que le numéro de série noté sur le devis et celui noté sur le tracteur correspondent. Madame COUSIN pense qu'il n'est pas normal d'avoir un tracteur qui ne fonctionne pas.

Madame BARBIER informe qu'elle téléphone régulièrement à Artois Motoculture et que l'assurance de la commune sera contactée à ce sujet. Madame POLLART se demande si ce

genre de situation peut être prise en compte par l'aide juridique même s'il est vrai que cette situation n'est pas normale.

Madame HERMANT pense que la vente n'aurait pas dû avoir lieu. Madame BARBIER rappelle que l'an dernier, il avait déjà été proposé d'acheter un tracteur en meilleur état mais que le conseil municipal avait refusé cet achat.

Monsieur DELAMBRE demande si son brouillon sera ajouté dans le compte-rendu. Madame BARBIER est contre et demande l'avis des autres conseillers.

2) Festivités

Madame GERARD prend la parole et rappelle l'organisation de la soirée beaujolais le 21 novembre prochain à la salle des fêtes à partir de 19h30. Il sera proposé une assiette de charcuteries et de fromage, de la tarte et du beaujolais (ou jus de raisin) pour un montant de 12,50€ par adulte et 8€ par enfant.

Madame GERARD explique que le Téléthon était prévu le 6 décembre mais que par souci d'organisation, il sera avancé aux 16 et 17 novembre prochain. Il est prévu les manifestations suivantes :

- Samedi 16 novembre : vente de couscous le midi par la Fraternelle, concert par le chœur des hommes et génération musique à partir de 20h à la salle des fêtes. Une restauration sera assurée par la commission des fêtes et l'amicale d'Essarts.
- Dimanche 17 novembre : Marche à partir de 9h30, rendez-vous sur la place. Bal country par spirit's country club de 13h à 18h à la salle des fêtes. Restauration sur place assurée par gym détente et "Quentin et Thomas, l'espoir est là »

Madame GERARD rappelle l'organisation du Noël des enfants le 14 décembre et le marché de Noël le 15 décembre à la salle des fêtes. Concernant le marché de Noël, Madame GERARD explique que seuls les commerçants de Bucquoy y participeront suite à leur demande.

Madame GERARD donne le détail du colis des aînés qui sera composé de : une bouteille de porto, une bouteille de vin rouge, une boîte de petits pois carottes, un coffret club curly, café, saumon fumé, suprême de volaille, miel, une bûche et des chocolats pour un montant total d'environ 60€ par personne. A ce jour, 181 aînés sont concernés.

Madame HERMANT demande si Carrefour Contact fera les colis comme proposé à la dernière réunion. Madame GERARD répond que le magasin a trop de colis à préparer cette année et qu'il ne pourra pas faire ceux de Bucquoy. Madame BARBIER informe que les agents communaux le feront comme chaque année. Pour rappel, la distribution se fera le dimanche 22 décembre au matin.

3) Indemnité du percepteur

Madame BARBIER donne lecture de la demande d'indemnité faite par le percepteur de la trésorerie de Bapaume, Monsieur David VERHAEBERBEKE. Celle-ci s'élève à 30,49€ brut et correspond à la confection des documents budgétaires. Elle propose de voter pour l'attribution de cette indemnité.

Contre : 0

Abstention : 2 (Bruno VIENNE et Laurent DHE par procuration)

Pour : 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Véronique HERMANT, Sylvie COUSIN, Dorothée LEFEBVRE ainsi que Clément BACRO, Laury FLIPPE par procuration)

4) Convention santé mutuelle avec CDG.

Madame BARBIER rappelle la convention signée avec le Centre de Gestion pour la mutuelle des agents. Le Centre de Gestion propose le renouvellement de cette convention pour un an. La participation de la commune auprès du Centre de Gestion s'élève à 2€ par agent qui adhère.

Les conseillers sont favorables à ce renouvellement.

5) Vente du terrain à Mr et Mme BLONDEL

Madame BARBIER donne lecture de la proposition de Monsieur et Madame BLONDEL pour l'achat de la parcelle AS 239 d'une superficie de 187 m². Leur offre est de 800€ pour le terrain à laquelle s'ajoute les frais notariés d'un montant de 200€ à charge des acquéreurs.

Madame LEFEBVRE demande si le terrain est borné. Il faudrait vérifier au préalable si les bornes sont toujours existantes.

Madame BARBIER propose de voter pour accepter cette proposition. Tous les conseillers sont pour.

6) Travaux d'urgence à l'église

Madame BARBIER explique que le 21 octobre dernier, du plâtre est tombé à l'intérieur de l'église. Cela est dû aux nombreuses pluies tombées fin octobre. Elle informe que beaucoup d'eau ruisselait à l'intérieur sur les murs de l'église. Madame BARBIER dit qu'elle a contacté Monsieur GACOZY, couvreur, qui a constaté que les chéneaux étaient remplis d'eau car ils sont bouchés. Il a ajouté que les jointures d'étanchéité ne sont pas bien faites donc l'eau passe.

Monsieur VIENNE rappelle que ce problème a déjà été vécu début 2023 pendant la garantie décennale et qu'en principe c'était réparé. Madame BARBIER explique que la société CARRE, qui avait fait les travaux de l'église en 2014, est revenue et qu'une seule soudure a été refaite. Monsieur GACOZY a expliqué à Madame BARBIER que quand les chéneaux sont trop hauts comme c'est le cas à l'église, il faut installer des « dégueuloirs ». Quand l'eau est rejetée hors du chéneau, cela signifie qu'il faut les nettoyer. Madame GERARD et Madame LEFEBVRE demandent s'il y a encore une garantie décennale. Madame BARBIER informe que le délai est dépassé, les travaux ont été faits en 2014.

Madame BARBIER a demandé un devis à Monsieur GACOZY pour refaire 66 soudures dans les chéneaux plus l'installation de 6 « dégueuloirs ». Le montant du devis s'élève à 7 988,00€ HT soit 9 585,00€ TTC.

Madame LEFEBVRE explique qu'il faudra aussi refaire l'intérieur.

Madame COUSIN et Madame POLLART demandent si l'église est fermée. Réponse : non, elle reste ouverte.

Madame BARBIER dit que le chéneau dans l'arrondi du chœur n'est pas inclus dans ce devis car Monsieur GACOZY n'a pas regardé à cet endroit.

Madame BARBIER informe qu'elle a contacté Monsieur Éric BARRIOL, architecte du patrimoine, qui s'est occupé de l'église. Il va prendre contact avec les deux couvreurs, Monsieur CARRE qui a fait les travaux en 2014 et Monsieur GACOZY qui est intervenu plusieurs fois sur l'église.

Madame BARBIER dit qu'elle a contacté un plâtrier staffeur, Monsieur BRESSON, qui viendra dans la semaine pour constater l'état du plâtre à l'intérieur de l'église. Monsieur BARRIOL a demandé à Madame BARBIER de faire venir un expert par le biais de notre assurance.

Madame BARBIER propose de voter pour valider le devis de Monsieur GACOZY. Tous les conseillers sont pour.

Madame LEFEBVRE demande s'il ne faudrait pas attendre le passage de l'expert avant de faire intervenir le plâtrier staffeur. Madame BARBIER informe que des photos seront prises avant toute intervention.

Monsieur VIENNE demande s'il est possible d'être dédommagé pour le dégât des eaux.

Madame POLLART propose que Monsieur FLIPPE effectue des photos des chéneaux avec son drone.

Madame COUSIN demande si l'électricité est abîmée. Madame BARBIER répond que ce n'est pas le cas car il y en a peu à cet endroit.

7) La Poste : accessibilité dans les ERP

Madame BARBIER explique que Monsieur CARPENTIER s'est proposé de faire une étude, gracieusement, pour l'accessibilité de la poste. Cependant la solution appropriée est difficile à mettre en place. Madame BARBIER informe que Monsieur TELLIER du Bureau Véritas doit revenir pour le stade. Monsieur CARPENTIER lui proposera donc son projet d'accessibilité pour connaître son avis.

Madame GERARD se demande si la solution suivante serait acceptée, à savoir : s'il ne serait pas possible qu'une personne vienne ouvrir la porte à une personne à mobilité réduite. Madame BARBIER lui répond que l'agent d'accueil ne peut pas quitter son poste.

8) Installation d'un miroir au carrefour du hameau d'Essarts

Madame BARBIER donne lecture de la demande Monsieur et Madame VANDENBOSSCHE pour l'installation d'un miroir au carrefour du hameau d'essarts afin d'améliorer la visibilité.

Madame BARBIER informe qu'un miroir a été installé récemment au niveau de Carrefour Contact. Celui-ci mesure 600 x 800 cm et a coûté 253,53€ HT. Les conseillers disent que l'installation de ce miroir est appréciée.

Madame LEFEBVRE demande si ce miroir est équipé d'un antibuée ?

Madame BARBIER explique que ce miroir a été installé devant Carrefour Contact car beaucoup de personnes sont concernées.

Madame HERMANT demande quand les bouches d'égout seront refaites. Madame BARBIER informe que celle située à la sortie du Carrefour Contact sera refaite par les agents dans la semaine. Pour les autres, il faut faire intervenir une entreprise. Un devis sera demandé à l'entreprise DELAMBRE.

Après discussion, les conseillers sont d'accord pour installer le miroir au hameau d'Essarts afin de garantir une meilleure sécurité pour les usagers de la route.

9) Rue de la Couture à Essarts les Bucquoy

Madame GERARD donne lecture des trois habitants résidants rue de la Couture au hameau d'Essarts. Ces derniers demandent des aménagements de voirie et un entretien de leur rue.

Madame HERMANT confirme que cette rue est pleine d'eau.

Madame BARBIER pense que côté habitation, il faut refaire des bordures et des trottoirs. De l'autre côté, il faudrait remettre de l'herbe pour absorber l'eau.

Monsieur PLE, habitant de cette rue, a demandé à Madame HERMANT pourquoi il n'y a pas eu de cailloux mis dans la rue de la couture en même temps que ceux mis rue du Général Marcot.

Madame BARBIER demande si les conseillers sont d'accord pour qu'elle demande un devis pour l'installation de bordures et de trottoirs sur les 200m de la rue de la couture. Elle précise qu'il faudra aussi trouver une solution pour gérer l'eau stagnante.

Monsieur MUCHEMBLED explique qu'un poteau incendie a pris feu au hameau d'Essarts.

Madame BARBIER informe que le château d'eau à Essarts sert d'anti-bélier. Les habitants du hameau sont desservis par le château d'eau de Bucquoy tout comme Ablainzevelle.

10) Divers

- Cimetière

Madame BARBIER explique qu'un dossier a été ouvert auprès de l'assurance de la commune concernant les personnes qui ont constaté des dégâts sur leur caveau suite au passage de la société FINALYS. Les différentes demandes ont été envoyées à la société mais sont restées sans réponse.

- Arrêts bus

Madame BARBIER revient sur l'installation des arrêts de bus dans la commune. Après s'être renseignée, elle précise que pour obtenir des subventions, il est préférable de faire intervenir une entreprise car quand la commune le fait elle-même, c'est plus difficile d'obtenir les subventions.

- Réparation du trottoir devant le monument aux morts

Madame BARBIER explique qu'elle a demandé un devis à Monsieur PLOUVIEZ, auto-entrepreneur à Bucquoy pour refaire les pavés décollés. Ce devis comprend le nettoyage du chantier au nettoyeur haute pression, la dépose des pavés décollés, leur nettoyage, le déjointoiement puis le recollage et le rejointoiement des pavés Madame BARBIER explique que les pavés se décollent à cause du passage des vélos qui circulent sur ces pavés et les abîment. Le montant du devis s'élève à 2 580,00€. Il n'y a pas de TVA.

Monsieur VIENNE demande si le devis fait mention d'une assurance. Madame BARBIER répond qu'elle se renseignera. Madame COUSIN dit qu'il faudra refaire des photos avant.

- Demande de Monsieur MAURICE

Madame BARBIER informe que Monsieur MAURICE lui a demandé si la commune peut lui restituer la parcelle AT 52 située à proximité des siennes, AT 50 et AT 51, rue d'Hébuterne. Madame BARBIER dit que cette parcelle fait 18 m². Pour rappel, le calvaire est situé sur la parcelle AT 51 et appartient donc à Monsieur MAURICE.

Madame BARBIER propose de lui vendre. Après discussion, les conseillers sont d'accord avec cette proposition. Madame BARBIER demandera conseil à Maître WUIOT.

- ADMR

Madame BARBIER revient sur la discussion qui avait eu lieu lors de la séance du 10 septembre dernier et informe qu'une demande a été faite auprès du diocèse d'Arras afin de pouvoir déplacer l'ADMR dans le presbytère et assurer la permanence du diocèse au 3 rue d'en Haut où l'ADMR est installée actuellement. Elle a contacté Madame PUCHOIS du diocèse qui a pris en compte sa demande et doit revenir vers elle après la consultation de deux services diocésains.

- Cabinet médical

Madame BARBIER explique qu'elle s'est rendue au cabinet médical ce matin accompagnée de Monsieur MUCHEMBLED afin d'effectuer l'état des lieux et la remise des clés avec les docteurs DEPLANQUE et LEGRAND (Monsieur).

Elle ajoute que Monsieur DEPLANQUE lui a fait une demande car il souhaiterait continuer les visites pour le renouvellement des permis deux après-midi par mois moyennant un loyer. Madame GERARD répond qu'il n'est pas prioritaire mais que s'il paye un loyer elle est d'accord pour accepter sa demande.

Madame BARBIER informe qu'elle s'est rapprochée de la CPTS pour obtenir des conseils. Monsieur VIENNE dit qu'il faudra faire rédiger le bail d'occupation par la notaire avec conditions.

Madame BARBIER explique que la CPTS propose de prendre en charge une partie du « relooking » du cabinet médical (peintures, quelques meubles, ...)

- Vaisselle salle des fêtes

Madame BARBIER explique qu'elle a reçu une commerciale de nord collectivité venue spontanément pour proposer de la vaisselle. Madame BARBIER souhaiterait acheter des couverts ainsi que des assiettes blanches, car c'est neutre, pour les particuliers qui louent la salle, notamment pour les mariages et les baptêmes.

Monsieur MUCHEMBLED demande s'il est possible d'utiliser le budget d'investissement du CCAS. Madame LEFEBVRE confirme que c'est possible. Elle ajoute qu'il faut vérifier si cette gamme est facilement recommandable en cas de casse.

Madame LEFEBVRE propose de demander un devis également à Henri Julien. Elle ajoute que le commercial se déplace avec des échantillons. Un devis sera demandé à Henri Julien

- Village

Madame HERMANT demande s'il est possible de revoir le stationnement des véhicules rue des Prés car il est difficile d'y circuler.

- CCAS

Monsieur DELAMBRE dit qu'il a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du CCAS du 14 octobre dernier.

Madame BARBIER se demande comment Monsieur DELAMBRE a eu ce compte-rendu car les comptes rendus du CCAS ne sont pas publics et sont seulement remis aux membres du CCAS. Elle ajoute que la réunion de ce jour est une réunion du conseil municipal et que ce point n'a pas à être évoqué.

La prochaine réunion est prévue le lundi 9 décembre 2024.



L'inauguration des vestiaires du stade et du club house aura lieu

le samedi 07 décembre à 11h au stade.